



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-00022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **14 janvier 2019**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-00022**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 286-108, chemin de Wexford, concernant le lot 4 586 816 dans la zone F-83, visant la construction d'un bâtiment complémentaire de type : *autre bâtiment complémentaire* avec une superficie et une hauteur dérogatoires. Le tableau 20 du *Règlement de zonage 352* prescrit que la superficie maximale pour un bâtiment complémentaire de type autre est de 15 mètres carrés et la hauteur maximale est de 3,5 mètres. Les éléments dérogatoires sont donc la superficie de 35,59 mètres carrés et la hauteur de 4,99 mètres du bâtiment complémentaire de type autre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 12^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA